



FLASH INFO

« Formation spécialisée »

DREAL 27 Mars 2024

La « formation spécialisée » du CSA de la DREAL G-Est du 27 mars dernier était présidée par le directeur par intérim de la DREAL M. Mazoyer.

ALERTE CGT : RENCONTRE MACRON - « CADRES DIRIGEANTS » le 12 MARS

En déclaration liminaire, la CGT alerte sur le « parachèvement » de la réforme de la Fonction publique dont le « *Président de la République a déjà fixé quelques principes clefs* ».

Ces « *principes clefs* » ont été dictés par le chef de l'Etat, qui s'adressait directement à la « *chaîne managériale de l'Etat* » soit l'ensemble des directeurs des services de l'Etat, réunis en visio dans toutes les préfectures le 12 mars dernier. Effectivement un « *format inédit* » dans une démocratie moderne.

Les 4 objectifs du 2^{ème} projet de loi de « transformation de la fonction publique », apparaissent clairement pour qui sait décrypter la novlangue macronienne, dans le dossier de presse dédié sur le site //www.info.gouv.fr/ :

[Les rencontres des cadres dirigeants de l'État \(info.gouv.fr\)](https://www.info.gouv.fr/)

- Mettre la « **récompense du mérite** », « **au centre de la gestion des ressources humaines.** ».

Les agents qui « *s'engagent* » seront « *récompensés* » en étant « *promus plus vite, mieux payés* », jusqu'aux Préfets soumis au CIA (Complément Indemnitaires Annuel) « *lié* » à leur engagement dans « *l'atteinte des objectifs des politiques prioritaires du gouvernement* ».

- Donner des « **responsabilités** » accrues aux « **managers de terrain** »

L'œuvre de « rationalisation » du dialogue social, de « réduction drastique des actes individuels nécessitant un passage en commission » permis par la première loi de « transformation de la fonction publique » (Loi Dussopt 2018) est loué.

Comment aller plus loin dans la réduction des droits des agents et l'asservissement des agents publics ? Les « managers déconcentrés » pourront non seulement sanctionner financièrement les agents considérés comme non « méritants » (désobéissants aux politiques prioritaires ?), mais il sera aussi plus facile selon le document de « **sortir plus facilement (...à de la fonction publique (...), d'en démissionner ...** »

- Parachever l'œuvre de **concentration des pouvoirs dans les seules mains des Préfets** de départements, avec de nouvelles réorganisations prévues. L'ADEME, L'OFB, les Agences de l'Eau sont directement visées, et on peut aussi s'inquiéter pour les DREAL et DRAAF « *la bonne maille est celle du département* »

- « *Changer de paradigme dans la simplification* », traduire **accélérer la dérégulation** :

Florilège : « *diminuer le nombre de contrôles* » « *Se mettre du côté de l'utilisateur final* »
« *Faire confiance a priori* » « *Renforcer et rendre effectif le droit à l'erreur, ainsi que faciliter le pouvoir de dérogation pour les préfets* » « *Simplifier la vie des collectivités pour leurs projets d'investissements* » « *demander des dérogations pour expérimenter les projets innovants ... lever les blocages* » ...

Bref le projet macroniste, poursuit sa remise en cause du statut du fonctionnaire, conquête du Conseil National de la Résistance, qui nous a permis jusqu'à présent de limiter la corruption, d'assurer une certaine indépendance des fonctionnaires vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques, une certaine égalité de traitement entre citoyens, territoires ...

Si ce projet aboutit, les agent-es publics seront incités à travailler pour l'appât du gain personnel, et non pour l'intérêt général. Au garde-à-vous de Préfets tout-puissants, eux-mêmes censés être rémunérés en fonction de l'atteinte d'objectifs fixés par l'Etat central... sans doute au profit de multinationales et autres lobbies comme c'est clairement aujourd'hui le cas. Gare aux désobéissants, la porte de sortie sera grande ouverte, d'autant qu'il est évoqué de nous remplacer par les Intelligences Artificielles dans ce document ! Ces IA seront peut-être capables de gérer la complexification induite par la normalisation de la « dérogation » ?

« Libérer Protéger Unir »...

ou « Déréglementer, Préserver les intérêts privés, Taire toute contestation. » ?

POINT IMMOBILIER METZ-CHALONS-STRASBOURG

L'administration n'a pas mis le prochain déménagement « Polygone » à l'ordre du jour de cette Formation Spécialisée, encore un exemple de « rationalisation » des instances de dialogue social.

Suite à l'action intersyndicale et à la mobilisation des agent-es de la DDT Moselle, l'administration confirme que des devis sont en cours pour asservir les porte-coupe-feu, ce qui permettrait de décroiser les 2 bâtiments du Polygone.

La CGT rappelle la réclamation unanime de disposer d'interrupteurs, permettant aux agents eux-mêmes de régler et d'éteindre la lumière dans les bureaux

Compte tenu des travaux qui changent la configuration des 3 sièges régionaux de la DREAL, la CGT réclame le doublement du nombre d'exercice incendies pour les sites « Polygone », « Blum » et « Rotonde », **et la ré-ouverture du poste d'assistant de prévention (AP) gelé**. Ce recrutement permettrait de dynamiser la politique de prévention des risques de la DREAL qui souffre visiblement du manque d'effectifs.

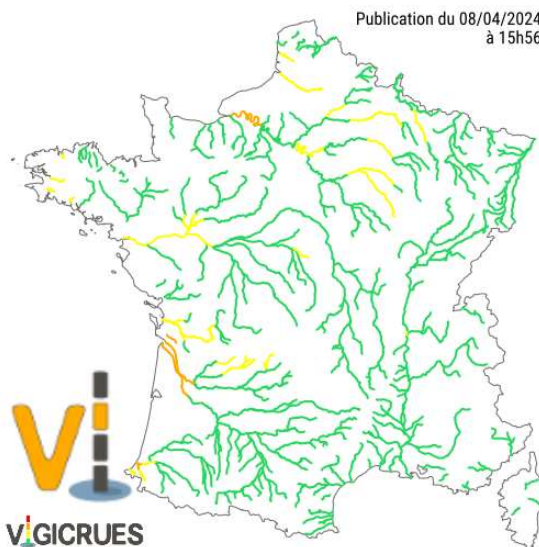
SRPNH - Service Prévention Risques Hydraulique Naturels

La CGT dénonce le travail inutile et les tensions générées par le nouveau système d'alerte de crue, instauré par le Ministre de l'Intérieur qui a sans doute confondu « Vigicrue » avec « Vigipirate ».

Ce nouveau système, consiste à faire produire des cartes à 22 h et à 6 h du matin dans les bassins hydrologiques en vigilance « jaune » dans toute la France, sans tenir compte de la réalité de terrain, dès qu'une alerte « orange » ou « rouge » est déclenchée quelque part sur le territoire. Ceci malgré les contestations de nombreuses DREAL et de l'ensemble des OS.

Ce dispositif conduit à mettre en tension les Services de Prévision des Crues, en augmentant la charge de travail, et en générant du travail nocturne. Alors même qu'en cas de vigilance « jaune »* stable, ces cartes nocturnes n'ont guère d'utilité.

Afin de répondre à cette injonction, le chef de service prévoit dans une note, de mobiliser des prévisionnistes de renfort, parmi les agents du service notamment les Hydromètres, et afin de pallier au manque d'hydromètres dans les périodes de crue il est question d'élargir leur champ d'action, à toute la région Grand-Est.



Suite à l'intervention de l'ensemble des organisations syndicales, le chef de service précise que « rien n'est imposé », notamment les prévisionnistes de renfort seront recrutés uniquement « sur la base du volontariat ».

L'engagement est pris, d'associer les représentants du personnel, au GT visant à modifier le Règlement Intérieur Particulier de Service (RIPS), qui devra être soumis à l'avis d'une prochaine FS SSCT

Pour la CGT, la première mesure est de supprimer au maximum, le travail inutile généré par les nouvelles dispositions imposées au SCHAPI et aux DREAL

La CGT soumet à la discussion, qu'il soit possible que le chef du SPRNH autorise les prévisionnistes d'astreinte, au vu de l'analyse de la situation et des prévisions qu'ils font pour la carte de 16h, à préparer de manière anticipée les cartes de 22h et de 6 h du matin qui seront envoyées automatiquement pour alimenter le site Vigicrues national.

Concernant la démarche de prévention des risques présentée par le chef de pôle Meuse-Moselle, à la demande de l'UNSA et de la CGT l'administration présentera un bilan de l'action menée par le CVRH sur le pôle Meuse-Moselle.

TELETRAVAIL A LA DREAL

Un chef de service de la DREAL, a émis une note limitant le télétravail à deux jours, sans développer ses arguments et sans concertation, et sans respecter les accords interministériels, ministériels – la seule concertation réelle à l’actif du chef de l’Etat et de ses gouvernements successifs - et le protocole DREAL en découlant.

La CGT et l’UNSA ont rencontré le chef de service, nous l’avons encouragé à cette occasion, à établir une concertation approfondie avec les agents à ce sujet.

Suite aux interventions de vos représentants du personnel, **la direction confirme que le paragraphe « télétravail » de cette note de service n’est pas applicable.**

Si pour la direction le sujet est « légitime », il doit être rediscuté dans le groupe « télétravail » et si besoin lors d’un CSA futur.



Vos représentants CGT à cette instance : Sébastien Hesse et Jean-Pierre Wagner (Metz) Mohamed Mekki (Châlons-en-Champagne) et Raphael Belmonte (UD 68 Mulhouse)



Rejoignez la CGT DREAL Grand-Est !

[La CGT | Intranet DREAL Grand Est \(rie.gouv.fr\)](#)

Tél. : 03 87 56 42 15 – 06 30 34 18 09

cgt.dreal-grand-est@i-carre.net